

Conseil d'administration de la HEFF du 19 septembre 2024
COPALOC-sup du 14 octobre 2024

Directeur adjoint – échancier de la procédure de désignation

1. Éléments de procédure

La fonction de directeur adjoint est non élective (art. 24 du Décret du 21 février 2019). *Le directeur adjoint est désigné par le Pouvoir organisateur, après avis des organes de concertation locale et sur proposition de l'organe de gestion, pour une durée de cinq ans, renouvelable.*

En vue de pourvoir à la fonction de directeur adjoint, les autorités de la Haute École lancent un appel interne. En cas d'absence de candidat en interne, ou si un seul candidat se présente, le Pouvoir organisateur se réserve le droit de lancer un appel externe.

Aperçu :

Scénarii	1er appel	Nombre de candidats	2nd appel
A	interne	≤ 1	Interne et externe
B	Interne	>1	Non organisé

Afin de soumettre une proposition au Pouvoir organisateur, un dossier de candidature* est demandé. Il comprend:

- Un curriculum vitae, reprenant les expériences significatives, pédagogiques, professionnelles, de management ou autres sur lesquels le candidat estime pouvoir prendre appui pour prétendre au poste ainsi que sa date de nomination à titre définitif ;
- Une lettre de motivation ;
- copie de ses diplômes et titres ;
- Une note sur la façon dont il entend mener sa mission. Cette note stratégique comportera à tout le moins les volets suivants :
 - son expérience et ses propositions en matière de gestion administrative, en prenant en considération le contexte propre au département et à la HEFF (leviers, contraintes, etc.)
 - ses stratégies de conception et mise en œuvre de projets
 - une vision du développement du département concerné, ainsi que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
 - la mise en évidence de la cohérence entre son projet pédagogique et les besoins des étudiants ;
 - ses capacités managériales (ressources humaines, communication, ...) ;
 - son positionnement de leader par rapport à l'équipe pédagogique et administrative ;
 - l'aspect relationnel vis-à-vis du Directeur de département, de la Direction-Présidente, du Pouvoir organisateur et des partenaires extérieurs ;
 - sa vision du rôle du Conseil de département pour améliorer la qualité du parcours étudiants et des conditions de travail des membres du personnel.

Étapes

- Le Pouvoir Organisateur (Ville de Bruxelles) invitera les candidats à participer à un Assessment center portant sur les compétences comportementales et cognitives attendues pour cette fonction.
Les compétences testées par l'Assessment center portent sur :
 - . Vision stratégique ;

Conseil d'administration de la HEFF du 19 septembre 2024 COPALOC-sup du 14 octobre 2024

- Analyse de problèmes ;
 - Résolution de problèmes ;
 - Planification et organisation ;
 - Diriger ;
 - Communication orale
- Rencontre avec la Commission de recrutement, composée de l'échevine de l'Instruction publique francophone, de la Direction générale du Département de l'Instruction publique, du Directeur-président de la HEFF, du Directeur du département concerné et de l'Inspectrice pédagogique de l'enseignement non obligatoire.
- Le secrétariat de la Commission est assuré par un membre du personnel administratif de la HEFF ou du Pouvoir organisateur.
- Les organisations syndicales peuvent y siéger en tant qu'observateurs ;
- Avis motivé de la Commission de recrutement transmis au Collège de direction ;
 - Désignation du candidat par le Conseil communal après passage au Collège des Bourgmestre et échevins ;
 - Information au Conseil d'administration de la HEFF.

2. Échéancier

Echéance	Étape
14/10/2024	Approbation de l'appel interne (COPALOC-sup)
Mi-octobre 2024	Publication de l'appel interne
mi-novembre 2024	Date limite de réception des candidatures internes
Mi-novembre 2024	Publication de l'appel externe (si une seule candidature)
Mi-décembre 2024	Date limite de réception des candidatures externes
A déterminer	Assessment Center par un organisme externe
A déterminer	Rencontre des candidats avec la commission de recrutement
A déterminer	Transmission de l'avis motivé au Collège de direction
A déterminer	Désignation par le Conseil communal
A déterminer	Information au Conseil d'administration de la HEFF